Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
084-200035723-20200226-2020026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/03/2020
Affichage : 05/03/2020
Pour l'autorité compétente par délégation

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

NOMBRE DE PRÉSENTS

Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
25	25	18

Date de la convocation : 19/02/2020
Date de l'affichage : 19/02/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENTOUX SUD

Séance du 26 février 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-six février à 18h le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la CC, sous la présidence de Monsieur Max RASPAIL, Président.

Etaient présents : Michel ARCHANGE, Patrice AUBERT, Henri BONNEFOY, Jean-Pierre BUSI, Michelle FRANCOIS, Corinne FREYCHET, Alain GABERT, Elisabeth GASNAULT, Marylène JEAN, Francis JOUVE, Chantal KAUFFMANN, Claude LABRO, Mirelle ORTUNO Max RASPAIL, Frédéric ROUET, Ghislain ROUX, Christiane SAMPIERI, Régis SILVESTRE.

Absents représentés :

Absents : Gérard BAGNOL, Claire DAUVILLIERS, Jean-Louis LAMBERTIN, Gérard LAVALLEE, Maguy MARCELLIN, Vincent NEYRON, Anita SILVESTRE.

Secrétaire de séance : Chantal KAUFFMANN

N° 2020-008 Objet de la délibération : AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Après avoir voté et approuvé le compte administratif résultant de l'exercice 2019, les deux sections font apparaître le résultat suivant :

	RESULTAT CA 2018	PART AFFECTEE INVESTISSEMENT 2018	RESULTAT EX 2019	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRE A PRENDRE EN COMPTE POUR AFFECTATION
INVEST	927 762.23 €		-598 852.94 €	328 909.29 €	3 117 883.00 € 1 726 354.00 €	- 1 391 529.00 €	- 1 062 619.71 €
FONCT	829 741.06 €	286 720.77 €	828 115.26 €	1 371 135.55 €			1 371 135.55 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Ouïe l'exposé de monsieur le Président, et après débat ;

DECIDE A L'UNANIMITE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
084-200035723-20200226-2020026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/03/2020
Affichage : 05/03/2020
Pour l'autorité compétente par délégation

ARTICLE 1 : D'AFFECTER le résultat de l'exercice 2019 comme suit :

A - Résultat de l'exercice 2019 (fonctionnement)	828 1[illegible] €
B - Reprise antérieur reportée (fonctionnement) (BP 2019 - R002)	543 020,29 €
C - RESULTAT A AFFECTER (A+B)	**1 371 135,55 €**
D - Solde d'exécution de la section d'investissement	328 909,29 €
E - Restes à réaliser Dépenses 2019	3 117 883,00 €
F - Restes à réaliser Recettes 2019	1 726 354,00 €
solde des restes à réaliser 2019 (E-F)	-1 391 529,00 €
Excédent (>0) ou besoin (<0) de financement :	**-1 062 619,71 €**
G - **Affectation obligatoire au compte 1068 au BP 2020**	1 062 619,71 €
H - Report en fonctionnement au BP 2020 (C-G)	**308 515,84 €**

ARTICLE 2 : DE DIRE que les résultats seront repris au budget primitif 2020 de la façon suivante :

Compte 002	Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement	308 515.84 €
Compte 1068	Affectation à la couverture d'autofinancement	1 062 619.71 €

ARTICLE 3 : DE DIRE que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse et au chef de poste des Finances Publiques de Carpentras et qu'en application de l'article R.421-1 du Code de la Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères -CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication par voie d'affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture de Vaucluse le : 02/03/2020
Et publication ou affichage du : 02/03/2020

Pour extrait certifié conforme,
Le Président
Max RASPAIL

COMMUNAUTE DE COMMUNES
VENTOUX SUD
Siège : Quartier Mougne - 84390 SAULT
Annexe : Immeuble Sorlot - Grand Rue - 84570 MORMOIRON